

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2021

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE, Virginie GUYON, Raphael COTE, Thierry ROCHE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Benjamin PETOT.

Excusés : Marie-Véronique GAUTHIER qui donne pouvoir à Raphaël COTE, Damien SARTORIS, David PERNODET.

Secrétaire de séance : Virginie GUYON

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 04/05/2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/BILAN DE LA FETE DES PLANTES

1.1 Olivier remercie toutes les personnes pour leur participation à cet évènement et plus particulièrement Nicolas MANZONI et Gaëtan JACQUET, les organisateurs.

Bilan très satisfaisant pour cette première édition.

- 837 entrées, soit une recette de 1674 € pour 528,89 € de dépense, soit 213,60 € de banderoles, 140,40€ de Flyers et tampons ainsi que 174,89 € pour les petits déjeuners, boissons des exposants.

Ce qui représente un bénéfice de 1145.11 € pour notre commune.

1.2 Il a été voté à l'unanimité de reconduire la fête des plantes chaque année, le 3ème week-end de mai.

1.3 Gaëtan JACQUET profite de ce conseil pour nous présenter un projet plus ambitieux, articulé autour de quatre jardins thématiques pour les prochaines années, et permettre à notre village d'être plus attractif, plus touristique, et surtout de s'inscrire dans la durée. Olivier appuie sur le fait que la commune a déjà beaucoup de projets engagés pour cette année mais demande à Gaëtan de budgétiser ce projet, de cibler les aménagements et les endroits pensés pour la réalisation. Olivier demande à la commission animation de prendre en charge et d'analyser la faisabilité de ce beau projet.

2/ELECTIONS

Compte tenu de la crise sanitaire, l'organisation de deux bureaux de vote les 20 et 27 juin sera mise en place à la salle des fêtes, pour les élections Départementales et Régionales. Ces derniers seront ouverts au public de 8h00 à 18h00. Il est rappelé que les personnes qui tiendront les bureaux de vote devront être vaccinées ou testées négatives de moins de 48 heures.

Masque obligatoire et pensez à prendre vos stylos.

3/AUBERGE D'EMILIE

La commune est propriétaire de l'auberge depuis le 27 mai 2021, Olivier a fait le nécessaire en ce qui concerne le permis de construire, l'accessibilité et la sécurité. L'appel d'offre a été lancée.

Olivier avait étudié toutes les aides possibles à recevoir pour l'achat de l'auberge et en avait trouvé une concernant la redynamisation économique des centres bourg. Il est donc allé voir le Préfet dans ce sens en décembre 2020. Le Préfet a accepté sa demande le 10 mai 2021 et accorde donc une subvention de 30750€.

Une journée est organisée pour les conseillers le 26 juin 2021 afin de faire un bon nettoyage du bâtiment et de son extérieur, pour que le projet prenne vie rapidement.

4/FETE DE CROTENAY

La préparation de la fête foraine est en cours de finalisation, deux groupes de musique sont invités à venir animer le week-end.

5/QUESTIONS DIVERSES

1. La trésorerie a demandé deux décisions modificatives concernant le budget eau, enlever à l'article 6063 un montant de 200 € et le remettre à l'article 6112. Puis enlever du compte 21318 du budget général, la somme de 7 100 € pour la remettre au compte 2041511.

Vote : unanimité

2. A la demande du SDIS et de la Poste le conseil vote à l'unanimité la délibération concernant l'adresse de Monsieur Antoine DUPREZ 3 bis la Pratz et indique que l'adresse de l'ancien gîte, transformé en location permanente de Monsieur et Madame FUMEY, se trouve au 3 la Pratz. Le conseil réaffirme un seul numéro par immeuble. Il est rappelé également qu'il est interdit de s'auto-attribuer des numérotations de rue et qu'il faut s'adresser en mairie avant toute chose.
3. La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de terrain par Monsieur LIVERNEAUX et Madame GERVASONI.
4. La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de terrain par Monsieur MARSAUD.
5. En ce qui concerne les feux nouvellement installés pour la voie verte, Olivier nous informe qu'ils sont en cours de réglage.
6. Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 20 heures, en ce qui concerne les jours fériés les horaires sont de 10 heures à 12 heures.
7. Amandine évoque la mise en place de la cabane à dons ainsi que le site internet. Elle prend en charge de faire faire des devis pour le site.
8. Quelques dossiers sont encore en cours concernant les autorisations de travaux à régulariser.
9. Des travaux sont toujours en cours concernant le poteau « Tour Eiffel »
10. Amandine aborde le sujet du branchage de Monsieur BOLLE-REDDAT.
11. Le locataire du logement au-dessus de la mairie a emménagé, les travaux de réfection prévus dans le logement par l'entreprise EMONNOT sont programmés en septembre.

Le conseil est levé à 22h10.

Le Maire

Olivier Cavallin

La secrétaire de séance

Virginie Guyon